

Relevé de décisions du conseil municipal

Séance du 12 juillet 2023

L'an deux mil dix vingt trois

Le douze juillet, à 20 heures

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie de QUINGEY, après convocation ordinaire, sous la présidence de Sarah Faivre,

Étaient présents : Gilles ARNOULD, Samia BENMESSAOUDA, Nicolas BOBILLIER-CHAUMONT, Gaëlle CELLIER, Emmanuelle CHEVROTON, Sarah FAIVRE, Marc JACQUOT (arrivé 20h16), Nathalie KOWAL-BONDY, Chantal MARAUX, Philippe MATTHEY, Jean-Michel ROY

Étaient absents excusés : Nicolas DESCHAMPS (proc. N. Bobillier-Chaumont), Anne-Lise HUMBERT (proc. S Faivre) , Claude SIMON

Secrétaire de séance : Philippe MATTHEY

Ordre du Jour :

- Approbation du compte rendu du 16 juin 2023
- Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets ménagers
- Modification mise à disposition France services
- Mise à disposition agent/commune de Lavans-Quingey
- Avenants marchés gendarmerie
- Contrats vérification aires de jeux
- Résiliation bail espace santé
- Adhésion service maintenance et géolocalisation parc éclairage public avec le SYDED
- Demande de subvention
- Aménagements du terrain d'entraînement club de foot
- Nettoyage et utilisation de l'ancien vestiaire du foot

- Informations du maire

➤ **Approbation du compte rendu du 15 juin 2023**

Le compte rendu du conseil municipal du 15 juin 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents

➤ **Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets ménagers**

Vu le décret n°2000-404 du 11.05.00 rendant obligatoire la rédaction d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets par la structure compétente en la matière
Vu la délibération 75/23 de la communauté de communes Loue Lison

Le conseil municipal, prend acte du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport sera mis à disposition du public en mairie et sur le site internet.

➤ **Modification mise à disposition France Services**

Suite à la demande de la communauté de communes Loue Lison, afin de respecter les clauses du label France Services et notamment d'assurer les 24 heures en binôme, il convient donc de modifier la convention de mise à disposition d'Elsa PERRONE, soit à compter du 1^{er} juillet 2023, une mise à disposition de 24 h hebdomadaires (au lieu de 14 heures 30)

Après lecture de la convention, le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- Valide le principe de mise à disposition de 24 heures hebdomadaires,
- Demande la modification de la convention notamment l'article 3, soit la commune de Quingey demandera trimestriellement à la CCLL le remboursement du salaire brut (y compris les primes) et charges patronales au prorata de 24/35^{ème} et 10 % du coût de l'agent pour les frais de gestion administrative
- Autorise le maire à signer la convention modifiée

➤ **Mise à disposition agent/commune de Lavans-Quingey**

Suite à la demande de la commune de Lavans-Quingey, un agent technique de la commune de Quingey sera mis à disposition auprès de la commune de Lavans-Quingey en vue d'exercer l'entretien des espaces verts à compter du 1^{er} juillet 2023 pour une durée d'un an pour une journée par mois.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- Accepte la convention de mise à disposition
- Autorise le maire à signer cette convention

S. Faivre fait part de quelques idées pour l'entretien de la commune :

- tout d'abord pour les habitants qui ne feraient pas le nécessaire pour nettoyer correctement les abords de leur terrain donnant sur la voie publique, un 1^{er} courrier pourrait être envoyé en leur laissant un mois pour régulariser la situation et ensuite faire procéder au nettoyage et leur envoyer la facture. La commune d'École Valentin a mis en place ce système
- certaines communes embauchent des jeunes l'été (à partir de 16 ans, avec accord des parents) pour nettoyer la commune, enlever les mauvaises herbes.

Le conseil municipal trouve ces idées intéressantes, à creuser.

➤ **Avenants marchés gendarmerie**

Suite à des modifications sur le projet initial, il est proposé, des avenants comme suit, sur les marchés de la réhabilitation de la gendarmerie :

Lot	Désignation	Entreprise	Montant € HT	Moins-value	Plus-value	Montant € HT
2	Terrassement, VRD	TP Mourot	83 312.60		2 272.45	85 585.05
3	Démolition, gros œuvre	Frenot Ramboz	97 799.25		3 361.60	101 160.85
7	Métallerie	Fenêtres Doubs	52 090.88		689.43	52 780.31

8	Menuiserie intérieure	Malenfer	42 563.00		746.00	43 309.00
10	Chape, sols souples	Perrin Mazier	40 024.50		1 104.00	41 128.50
12	Electricité, courants faibles	Marie	131 997.10	13 361.75	7 750.00	126 385.35

Le conseil municipal avait décidé qu'il n'y aurait plus de plus-value sur la réhabilitation de la gendarmerie, Marc Jacquot explique qu'il y a toujours, dans le cadre d'une réhabilitation, des événements qui n'ont pas pu être prévus à l'avance.

La totalité de ces avenants donne une plus-value de 2 561.73 € sachant que des moins-values sont attendues à hauteur de 4 888 €.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- Accepte les avenants ci-dessus
- Autorise le maire à signer tout document nécessaire dans le cadre de ces propositions

➤ Contrats vérification aires de jeux

La réglementation sur les aires de jeux évolue, le contrôle principal annuel et la maintenance trimestrielle devront être réalisés par deux entités différentes.

Il est donc proposé de confier à Système plus le contrat de vérification annuelle soit 336 € TTC et 84 € TTC pour l'aire de jeux du camping, en remplacement des contrats de 2022 et de confier la maintenance à AJ3M pour 552€ TTC

Discussion sur le fait de ne plus faire de contrôle trimestriel.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'attendre la réglementation définitive
- Décide de continuer les contrats de contrôle principal annuel et la maintenance trimestrielle avec Système plus

➤ Aire de fitness, demandes de subventions

Dans le cadre de « partageons nos sports » le conseil départemental finance 3 modules, suite au devis Kompan, il est proposé l'installation de 2 modules doubles plus 1 module vélo à bras, soit un devis total de 20 321.67 € HT et une subvention du département de 16 464 € HT. Le parcours d'obstacle non subventionné est supprimé.

Prévoir en plus la réalisation de la plateforme et des fixations : dalle béton (environ 90 € / m²) ou cheminement en stabilisé (environ 70 € / m²).

Après exposé du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- s'engage à réaliser et à financer des travaux d'installation d'une aire de Fitness, dont le montant prévisionnel s'élève à 29 821.67 € HT, situé à lieu-dit Dieu de pitié parcelle AI 145,
- se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :
 - subventions :Département 16 464.00 €
 - fonds libres : 13 357.67€
- sollicite en conséquence le soutien financier du Département,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision de subvention,

- s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

➤ **Bail logement groupe scolaire et Château Nicolas**

Demande d'ajout à l'ordre du jour acceptée par le conseil municipal

- Groupe scolaire :

Dans la perspective de la réhabilitation du groupe scolaire et du Château Nicolas, et suite à la proposition faite à un locataire d'un logement communal dans le groupe scolaire, de louer le logement disponible au Château Nicolas, le conseil municipal, à l'unanimité des membres

- Accepte la résiliation du bail de cette personne pour le logement au groupe scolaire en date du 01 août 2023
- Accepte le remboursement de la caution de 609.80 €, sous réserve de l'état des lieux
- Château Nicolas :

Le conseil municipal à l'unanimité des membres,

- Accepte la location d'un logement communal 3 rue du Gey à Quingey à ce locataire, en date du 01 août 2023
- Accepte de louer ce logement pour un loyer mensuel de 351 €, révisable à compter du 1^{er} janvier de chaque année en fonction des variations de l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre de l'année précédente ; et une provision mensuelle pour charge de chauffage à définir avec le locataire

➤ **Résiliation bail espace santé**

Suite à la demande de Mr Doucelance en date du 01 mai 2023 pour la résiliation du bail de la cellule médicale, suite au préavis de 6 mois stipulé dans le bail, suite au départ de Mr Doucelance en août 2023

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte la résiliation du bail de Mr Doucelance en date du 01 octobre 2023
- Accepte le remboursement de la caution de 137.34 €, sous réserve de l'état des lieux

➤ **Adhésion service maintenance et géolocalisation parc éclairage public avec le SYDED**

Le Syndicat Mixte d'Energie du Doubs (SYDED) propose aux communes du Doubs un service dédié à la maintenance et au géoréférencement du réseau d'éclairage public avec l'objectif de :

- Garantir une maintenance préventive visant à fiabiliser notre parc d'éclairage public, en maintenir les performances, et en allonger la durée de vie ;
- Garantir une maintenance curative rapide et efficace avec des coûts et des délais maîtrisés ;
- Faciliter l'exploitation de notre parc d'éclairage public à partir d'un logiciel mis à notre disposition ;
- Faire relever notre réseau souterrain d'éclairage public par un géomètre certifié afin de nous fournir un plan géoréférencé puis nous accompagner techniquement et administrativement pour répondre aux DT-DICT.

L'échéancier de mise en place de ce service se décompose ainsi :

- À partir du 1^{er} janvier 2024 : maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public ;
- 2024-2025 : géoréférencement des réseaux souterrains d'éclairage public ;

- À partir du 1^{er} janvier 2026 : gestion des DT-DICT suivant les obligations légales du décret anti-endommagement.

La contribution d'adhésion pour ce service est fixée à 20 € par an et par point lumineux.

La mise en place de ce service, ainsi que ses modalités de fonctionnement sont arrêtées dans la convention constitutive jointe en annexe.

Après débat, le conseil municipal, décide de ne pas donner suite cette proposition, à l'unanimité des membres

IRVE : de M. Jacquot : le syded propose de peindre l'armoire électrique pour les bornes de recharges en vert.

Le conseil municipal se questionne sur l'installation qui a été faite, S. Faivre informe qu'elle fera un courrier au SYDED en ce sens et demandera des propositions d'habillage ainsi que les recommandations de l'ABF.

➤ **Demande de subvention**

- Demande de la Mal lunée pour le Lunatic festival

JM Roy précise qu'il est prévu une somme totale de 40 000 € au budget, en 2022 les subventions exceptionnelles ont été de 9 800 € au total.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise le paiement d'une subvention pour l'année 2023 de 2 000 € à l'association Mal Lunée pour l'organisation du Lunatic Festival
- Demande à l'association de faire la demande de la subvention en fin d'année pour l'année suivante afin de prévoir cette somme au budget, avec un versement sous réserve de l'organisation du Lunatic Festival

➤ **Informations du maire :**

- Retour Gens du voyage : L'arrivée de 100 caravanes sur notre commune a provoqué de nombreuses contraintes durant 1 semaine.

Leur installation en proximité de notre point de captage d'eau potable a été le plus compliqué à gérer. Ils ont été conciliant, ont déplacés les caravanes comme demandé et ont régler une somme pour les désagréments et les dépenses en eau, électricité, ...

Le paiement en argent liquide de 550 euros a posé problème puisque la commune n'a pas de régie recette. Une solution a été proposé par la Trésorerie.

- Point sur les dossiers CCLL (SCOT et OPAH)

Le SCOT : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) sera présenté au prochain conseil communautaire, il prévoit la préservation de notre environnement mais en même temps l'augmentation de la population sur 20 ans de 3000 habitants pour toute la CCLL, une diminution de l'artificialisation des sols par rapport aux années précédentes(ZAN, zéro artificialisation nette en 2050), et donc la CCLL prévoit d'accompagner la rénovation des maisons existantes pour répondre aux besoins de logement venir (Pole rénovation conseil et OPAH)

OPAH(Opération programmée d'amélioration de l'Habitat) : signée le 7 juillet avec l'Anah, le département, la CCLL,

il comprend 4 axes dont la rénovation thermique des logement comme axe principal. C'est la plus importante Opah jamais programmée dans le département du Doubs, 1.2 million d'euros en 3 ans prévu par la CCLL, quasiment 4 millions d'euros de l'Etat.

- Point maison de santé :

Les travaux avancent.

Réunion du Groupement de Coopération Sanitaire (GCS). Pour rappel le GCS est composé de l'Etablissement de santé (49 voix), les professionnels de santé (49 voix) et la commune de Quingey (2 voix) qui a un rôle d'arbitre. Le coût pour la commune est de 20 €.

➤ **Questions, informations diverses**

- P Matthey : bilan du collège, 60% de la capacité du collège est utilisé, pas d'enfants de la commune d'Arc et Senans, les prévisions sont en baisses.
S. Faivre fera un courrier à l'inspecteur d'académie pour questionner la carte scolaire.
- FCVal de Loue : passage en régional pour l'équipe sénior !
- Souhait de faire un apprentis devant le local de la buvette, la commune étant propriétaire se chargera de faire la demande d'urbanisme
- Demande d'aménagement du terrain d'entraînement avec un éclairage au fond et demande d'un éclairage LED sur le grand terrain
- G. Arnould informe du problème des semi-remorques qui entrent dans le lotissement Champs l'Hoste III et ne peuvent pas faire demi-tour, voir pour mettre un panneau d'interdiction.

Fin de séance 00 :00